

QU'EST-CE QUE LE BARRAGE LAVAUD ?

Le barrage de Lavaud a été construit en 1988 sur le cours principal du fleuve et mis en service en 1989.

C'est un barrage homogène en terre créant une retenue d'eau d'une capacité de 10 millions de m³ et d'une centaine d'hectares. Il consiste en une digue d'une hauteur de 20 m au-dessus du terrain naturel.

Un contre-barrage d'une dizaine de mètres de hauteur, a été édifié en amont de cette retenue principale afin d'établir une voie de communication et de permettre éventuellement de maintenir en période estivale un plan d'eau à niveau constant d'une capacité d'un million de m³ et d'une quarantaine d'hectares.

Deux micro-barrages ont été édifiés de part et d'autre de la retenue principale sur les ruisseaux du Charenton et des Margotines.

LE PÉRIMÈTRE DU BARRAGE DE LAVAUD

Le barrage de Lavaud est situé en Charente amont, sur le cours principal du fleuve. La retenue principale et les retenues secondaires sont localisées en Charente sur les communes de Saint-Quentin-sur-Charente, Massignac, Pressignac, Lesignac-Durand et Verneuil (CDC Charente Limousine) et en Haute-Vienne sur la commune de Videix (CDC Porte Océane du Limousin).





LE RÔLE DE L'EPTB CHARENTE

L'EPTB est **propriétaire** du barrage de Lavaud. Il en assure la **gestion technique et administrative**. Il s'appuie en cela sur un exploitant recruté pour 5 ans (SAUR actuellement) qui assure un suivi quotidien sur site. L'EPTB fixe les conditions d'ouverture et de fermeture des vannes du barrage. Il peut passer ses consignes à distance grâce à un outil de télégestion. De nombreuses prestations sont réalisées en groupement de commande avec le Département de la Charente, propriétaire de Mas Chaban, pour réaliser des économies d'échelle (marché lié à l'exploitation des ouvrages, marché d'auscultation et de suivi, télégestion, etc.).

En période d'étiage, l'EPTB propose en tant que maître d'ouvrage du barrage, des outils d'aide à la décision pour la gestion des 2 ouvrages (modélisation, anticipation sur les débits des cours d'eau...). La gestion des lâchers s'effectue au plus près, prenant en compte l'évolution naturelle des débits et les facteurs qui les influencent, notamment les prélèvements. L'EPTB Charente et le Département de la Charente travaillent de concert en s'appuyant sur une concertation hebdomadaire avec les services de l'Etat et les usagers.





BARRAGE DE LAVAUD

Au service du soutien d'étiage

OÙ EN EST-ON?

En tant qu'ouvrage de classe B, le barrage de Lavaud est régulièrement ausculté par un assistant à maîtrise d'ouvrage (recruté pour 5 ans, SAFEGE actuellement) et inspecté par les services de contrôle de la DREAL Nouvelle Aquitaine.

Les conclusions des deux dernières visites ont démontré que le barrage de Lavaud était dans un état d'entretien satisfaisant. Les Consignes Ecrites, document décrivant l'organisation mise en place pour assurer l'exploitation de l'ouvrage, son entretien et sa surveillance en toutes circonstances, ont été approuvées par arrêté préfectoral du 11 mars 2015.

L'ensemble des équipements hydromécaniques ont été remplacés ou réhabilités en 2015 et 2016.

Plusieurs mesures d'amélioration ont été mises en place en réponse à l'arrêté préfectoral de clôture de l'Etude de Danger du 9 juin 2016. Celle-ci devra être mise à jour en 2022.

En 2016 et 2017, d'autres travaux ont été réalisés afin de sécuriser l'accès au site.

LE BARRAGE DE LAVAUD, ÇA SERT À QUOI ?

Objectif : Soutenir le débit d'étiage de la Charente.

En période d'étiage (de juin à octobre), le débit du fleuve Charente n'est parfois plus suffisant face aux besoins en eau. De plus, les risques d'assèchement ou d'insalubrité y sont accrus. Le barrage a donc été construit pour constituer un réservoir pouvant restituer l'été, l'eau ayant été stockée l'hiver afin d'apport un minimum d'eau nécessaire. Un débit maximal de 2 m3/s peut être apporté pendant l'étiage.

Le projet de cet aménagement a été déclaré d'utilité publique en octobre 1986, conciliant au mieux les intérêts de chacun :

- La préservation de la ressource en eau et la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes voisines ;
- La réponse aux besoins en eau de l'irrigation ;
- La sauvegarde d'un site naturel remarquable et la préservation des écosystèmes aquatiques ;
- La mise en valeur touristique du plan d'eau.

Mise en valeur touristique :

L'environnement du barrage de Lavaud fait l'objet d'une mise en valeur touristique : création de structures d'accueil diversifiées (camping, gîtes et chambres d'hôtes...), mise en place d'une offre de loisirs de proximité (randonnées à pied, à cheval, à vélo, baignade, pêche, détente, sport...), les activités de découverte de la nature et d'initiation à l'environnement (Observatoire ornithologique de Foucherie, propriété de l'EPTB)... pour permettre aux visiteurs de profiter de ce cadre agréable dans les meilleures conditions.



En savoir plus... http://www.fleuve-charente.net/ domaines/la-retenue-de-lavaud

QUI CONTACTER?

Laura Chaigne, Technicienne en charge du barrage de Lavaud Tél : 05 46 74 05 46

laura.chaigne@fleuve-charente.net

Romain OZOG, Chef de projet Gestion des Etiages

Tél: 05 46 74 02 90

romain.ozog@fleuve-charente.net



5 rue Chante-Caille, ZI des Charriers 17100 SAINTES eptb-charente@fleuvecharente.net | 05 46 74 00 02



QU'EST-CE QUE LA GESTION QUANTITATIVE ?

La gestion quantitative a pour objectif le retour progressif à l'équilibre entre les besoins en eau et les ressources disponibles à l'échelle de l'ensemble du bassin versant de la Charente. Cette gestion est mise en place depuis de nombreuses années notamment à travers la signature, en 1992, du Protocole relatif à la gestion des eaux du bassin de la Charente entre l'Institution Charente, l'Etat, l'Agence de l'eau Adour-Garonne et certains usagers et à travers du Plan de Gestion des Etiages (PGE) approuvé le 26 avril 2004 et ayant pris fin au 31 décembre 2018. Le PGE a permis de faire un constat partagé de la situation sur le bassin versant de la Charente : en période d'étiage, les besoins potentiels des différents usages économiques consommateurs d'eau correspondent, les années sèches, au double des ressources naturelles disponibles sur le bassin : 120M de m3 pour une offre de 60 M de m³ d'eau circulant entre juin et octobre. Aujourd'hui, la gestion quantitative s'appuie, entres autres, sur les acquis du PGE et sur les SAGE Charente et Boutonne.

LE PÉRIMÈTRE

La gestion quantitative concerne l'ensemble du **bassin versant de la Charente** soit 10 000 km² répartie sur six départements (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Dordogne, Vienne et Haute-Vienne). Ce périmètre englobe les périmètres du SAGE Charente et du SAGE Boutonne.



LE RÔLE DE L'EPTB CHARENTE

Depuis la fin du PGE, l'EPTB Charente poursuit l'animation des actions relatives à la gestion quantitative et assure la coordination des acteurs concernés par la gestion de l'étiage à l'échelle du bassin. L'animation comprend, outre le suivi général des actions de gestion des étiages, un appui technique aux membres de l'EPTB, la participation à des réflexions stratégiques avec les partenaires institutionnels, telles que : organisation et coordination des organismes uniques de gestion collective (OUGC) à l'échelle du bassin, révision des DOE/DCR, problématiques estuariennes...





LA « GESTION QUANTITATIVE »

à l'échelle du bassin

L'animation relative à la gestion des étiages comprend également les relations avec les partenaires et les acteurs de l'eau, la participation aux réunions de gestion et de crise, la réalisation de notes techniques, la rédaction de bilans annuels... Dans ce cadre, l'EPTB Charente :

- Préside, organise et anime les réunions de la Commission de Suivi du PGE ;
- Organise et coordonne le volet « quantitatif » du SAGE Charente et du SAGE Boutonne ;
- Organise et anime différentes réunions techniques ;
- Assure l'acquisition, la centralisation et l'analyse de données (météorologiques, hydrologiques, agronomiques...);
- Administre le Tableau de Bord de la Ressource en Eau et assure le développement de la plateforme E-tiage Charente (outil mutualisé de partage d'information en temps réel et d'aide à la décision) ;
- Porte des études pour l'amélioration des connaissances et de la gestion (révision des seuils de gestion, définition de débits biologiques, corrélation piézométrie/linéaire d'assec...;
- Assure le suivi de la mise en œuvre des actions relatives à la gestion quantitative par les différents acteurs.

L'EPTB Charente assure, en régie, l'exploitation du modèle de prévision hydrologique CyclEauPE développé dans le cadre du PGE. Cette exploitation en régie permet d'obtenir des prévisions de débits en différents points du bassin en période d'étiage. Les résultats obtenus constituent une aide à la décision pour l'ensemble des acteurs du bassin (gestionnaire des barrages, OUGC, services de l'état...

Enfin, l'EPTB Charente porte et anime également la démarche prospective Charente 2050 visant à définir, en concertation avec les acteurs du bassin, un plan d'adaptation aux changements climatiques pertinent à l'échelle du bassin et des sous-bassins.

OÙ EN EST-ON?

L'avenant au PGE sur la période 2015-2018 à pris fin au 31 décembre 2018, cependant, dans la continuité du PGE, l'EPTB Charente poursuit ses missions relatives à la gestion quantitative à l'échelle du bassin de la Charente à travers des actions spécifiques et à travers la mise en œuvre des SAGE Charente et Boutonne.

LA «GESTION QUANTITATIVE», ÇA SERT À QUOI ?

La « Gestion quantitative » a pour fonction de :

- Proposer des objectifs quantitatifs par sous-bassin ;
- Etablir des règles de gestion de l'étiage ;
- Contribuer à une gestion anticipée de l'étiage basée sur la maitrise des ressources stockées et des prélèvements ainsi que sur la connaissance du fonctionnement du bassin versant.



QUI CONTACTER?

Romain OZOG, Chef de projet Gestion des Etiages Tél: 05 46 74 02 90 romain.ozog@fleuve-charente.net

Thomas DUCROCQ, Chargé de mission modélisation

Tél: 05 46 74 00 02

thomas.ducrocq@fleuve-charente.net

En savoir plus...

http://www.fleuve-charente.net/domaines/le-plan-de-gestion-etiage



Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

5 rue Chante-Caille, ZI des Charriers 17100 SAINTES

eptb-charente@fleuvecharente.net | 05 46 74 00 02



QU'EST-CE QU'UN PTGE ?

Le Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) vise à **restaurer un équilibre entre besoins et ressources disponibles** à l'échelle d'un périmètre cohérent d'un point de vue hydrographique ou hydrogéologique. Il est élaboré dans le cadre d'une **démarche de co-construction** qui intègre les différents usages de l'eau sur le territoire (eau potable, agriculture, industries, navigation, énergie, pêche, usages récréatifs, etc...). Le projet doit veiller à respecter la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, à anticiper et à s'adapter au changement climatique. Le PTGE doit également intégrer l'enjeu de préservation de la qualité des eaux (réductions des pollutions diffuses et ponctuelles).

La notion de « Projet de Territoire » a émergé avec l'instruction du gouvernement du 4 juin 2015 concernant le financement, par les Agences de l'eau, des réserves de substitution. La nouvelle circulaire du 7 mai 2019, relative au PTGE est venue préciser les modalités d'élaboration et de mise en œuvre de ces projets. Sur le bassin versant de la Charente, des Comités de Territoire (émanation de la CLE, plus ou moins élargie aux acteurs locaux) ont été constitués afin de piloter l'élaboration et la mise en œuvre des PTGE.

LE PÉRIMÈTRE DES PTGE

4 Projets de Territoire sont en cours sur le bassin versant de la Charente :

- Projet de Territoire Aume-Couture
- Projet de Territoire Charente Aval/Bruant
- Projet de Territoire Seugne
- Projet de Territoire Boutonne







LES PROJETS DE TERRITOIRE

pour la Gestion de l'Eau (PTGE)

LE RÔLE DE L'EPTB CHARENTE

L'EPTB Charente co-porte trois PTGE:

- le PTGE Aume-Couture avec la Chambre d'agriculture de la Charente ;
- le PTGE Charente Aval/Bruant et le PTGE Seugne avec le Syndicat Mixte des Réserves de Substitution de Charente-Maritime (SYRES 17).

Pour les 3 PTGE qu'il co-porte, l'EPTB Charente a pour mission, avec les co-porteurs, d'assurer l'animation et l'élaboration des différentes phases des PTGE : Etat des lieux, diagnostic, stratégie et programme d'actions. Au cours de la phase mise en œuvre du programme d'actions, l'EPTB Charente assure le suivi et la coordination des actions engagées. Il est également porteur de certaines actions des programmes.

Pour le PTGE Boutonne, l'EPTB Charente collabore au côté du SYMBO, porteur du PTGE, et assure un suivi dans le cadre du Plan de Gestion des Etiages (PGE).

OÙ EN EST-ON?

Le **PTGE Aume-Couture** a été soumis à l'avis de la CLE le 7 novembre 2017, puis validé par les services de l'Etat en mai 2018. A partir de cette date, les premières actions du programme (2018-2023) ont été mises en œuvre sur le territoire. L'année 2019 a été consacrée essentiellement aux actions « création de réserves de substitution » et « révision des seuils de gestion ».

Les PTGE Charente Aval/Bruant et Seugne sont en cours d'élaboration. Les rapports d'état des lieux ont été validés en avril 2019. L'Ifrée (Institut de Formation et de Recherche en Education à l'Environnement) a été missionné en 2019 afin d'accompagner la démarche de concertation, de favoriser le dialogue entre les parties prenantes et d'associer le grand public. L'Ifrée et l'équipe d'animation ont réalisé un diagnostic préalable, qui a été présenté aux comités de territoire en décembre 2019. Le diagnostic est en cours de réalisation, il sera suivi par la définition d'une stratégie et la rédaction d'un programme d'actions.

LES PTGE, ÇA SERT À QUOI?

Les actions mises en œuvre dans le cadre des PTGE doivent permettre de rétablir un équilibre quantitatif sur des bassins déficitaires et d'atteindre les volumes prélevables. Ces actions vont concerner aussi bien les activités agricoles (création de réserves de substitution, optimisation de la gestion de l'irrigation et économies d'eau, diagnostic d'exploitation, modification des assolements...) que la restauration des milieux (restauration de zones humides, reméandrage des cours d'eau, aménagement des versants...).



QUI CONTACTER?

Marine DUGUÉ, Chargée de mission Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau

Tél: 05 16 10 60 66

marine.dugue@fleuve-charente.net

En savoir plus...
http://www.fleuve-charente.net/
domaines/projets-de-territoire

Romain OZOG, Chef de projet Gestion des Etiages

Tél: 05 46 74 02 90

romain.ozog@fleuve-charente.net



Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

5 rue Chante-Caille, ZI des Charriers 17100 SAINTES

eptb-charente@fleuvecharente.net | 05 46 74 00 02



QU'EST-CE QU'UNE SLGRI?

La SLGRI est la déclinaison locale de la mise en œuvre de la Directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation. Elle fixe des objectifs stratégiques et des dispositions à mettre en œuvre pour améliorer la prévention des risques sur des secteurs identifiés par l'Etat comme « Territoires à Risques Importants d'inondation » (TRI). Elle est cadrée par le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) du district Adour-Garonne et par la Stratégie Nationale de Gestion des Risques d'Inondation (SNGRI).

Sa mise en œuvre s'établit ensuite sous la forme de programme d'actions.

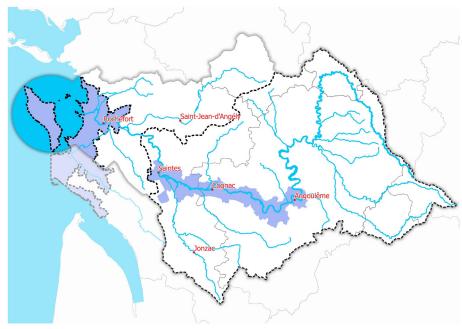
LES PÉRIMÈTRES DES SLGRI

• SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême :

Le TRI Saintes-Cognac-Angoulême couvre 45 communes concernées par les crues du fleuve Charente. Le périmètre de la SLGRI a été étendu à l'ensemble du bassin versant amont de ce territoire et en aval jusqu'à Saint-Savinien, pour pouvoir agir en amont sur le ralentissement des crues et en aval sur la gestion des capacités d'écoulement.

SLGRI Littoral Charentais-Maritime :

Le TRI Littoral Charentais-Maritime, dont le périmètre a été actualisé en 2018, couvre 41 communes depuis Fouras au nord jusqu'à Meschers-sur-Gironde au sud, en passant par les île d'Oléron et d'Aix. Il est concerné par la submersion marine. Le périmètre de la SLGRI du littoral reprend les contours du périmètre du TRI, correspondant aux bassins de risque.



LE RÔLE DE L'EPTB CHARENTE

L'EPTB a porté l'élaboration des SLGRI, en lien avec les services de l'Etat référents (DDT16 pour la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême, DDTM17 pour la SLGRI Littoral Charentais-Maritime). A ce titre, il a assuré le pilotage des diagnostics de territoire, l'organisation de la concertation avec les parties prenantes et la formalisation des stratégies. En phase de traduction opérationnelle, l'EPTB assure l'élaboration des PAPI d'intention (cf. fiche mission sur les PAPI) et la gestion des dispositifs de suivi-évaluation des SLGRI.





LES STRATÉGIES LOCALES

de Gestion du Disque d'Inondation (SLGRI)

Un co-portage a été décidé pour la SLGRI Littoral Charentais-Maritime avec le Syndicat Mixte du Bassin de la Seudre et le Syndicat Mixte pour le développement Durable de l'Estuaire de la Gironde pour couvrir l'ensemble du périmètre, l'EPTB Charente étant désigné coordonnateur du groupement.

OÙ EN EST-ON?

SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême:

- Elaboration engagée en février 2015.
- Portée en régie par l'EPTB.
- Validée par le comité de pilotage le 29 juin 2016.
- Approuvée le 22 décembre 2016 par arrêté inter-préfectoral (Charente et Charente-Maritime).
- Travail relatif à la déclinaison opérationnelle de cette SLGRI entamé en fin d'année 2017.

SLGRI Littoral Charentais-Maritime:

- Emergence de la gouvernance fin 2016.
- CEREMA missionné en mai 2017 pour son élaboration.
- Validée par le comité de pilotage le 18 octobre 2017.
- Approuvée le 19 avril 2018 par arrêté préfectoral (Charente-Maritime).
- Le territoire étant déjà bien engagé dans des actions de prévention du risque de submersion (PAPI) depuis la tempête Xynthia de 2010, le travail de déclinaison opérationnelle de la SLGRI engagé par l'EPTB en 2019, se concentre essentiellement sur l'émergence d'un PAPI sur le marais de Brouage.

UNE SLGRI, ÇA SERT À QUOI?

Les enjeux sont forts sur le bassin Charente.

- La crue de décembre 1982, d'occurrence centennnale : 3 000 foyers inondés (dont 400 à Saintes), 1 000 entreprises sinistrées, 100 M € de dommages sur le bassin
- La tempête Xynthia de février 2010 : 600 maisons inondés dans l'estuaire, une vingtaine d'industries sinistrées, près de 60 M € de dégâts directs

La SLGRI apporte aux acteurs du bassin une approche stratégique et concertée, permettant de positionner la réflexion sur les actions les plus appropriées, en amont du programme d'actions, et de manière croisée avec le SAGE et les documents d'aménagement du territoire (SCoT, PLU...). La SLGRI garantit :

- Un cap collectif et partagé de prévention des risques d'inondation ;
- Un cadre pour les futurs Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI);
- Une légitimité du fléchage des financements de l'Etat sur les programmes d'actions déclinés.

En savoir plus...
http://www.fleuve-charente.net/
domaines/la-directive-inondation

QUI CONTACTER?

Stéphane LEMESLE, Chef de projet prévention des inondations Tél : 05 46 74 06 90

stephane.lemesle@fleuve-charente.net



Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

5 rue Chante-Caille, ZI des Charriers 17100 SAINTES

eptb-charente@fleuvecharente.net | 05 46 74 00 02

QU'EST-CE QU'UN PAPI?

Le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) est un outil de contractualisation proposé par l'Etat, répondant à un cahier des charges formalisé. Le PAPI prône une gestion transversale du risque :

- Axe 1 : amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : surveillance, prévision des crues et des inondations
- Axe 3 : alerte et la gestion de crise
- Axe 4 : prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : gestion des écoulements
- Axe 7 : gestion des ouvrages de protection hydrauliques

Le PAPI se compose d'un diagnostic du territoire, d'une stratégie de prévention (calée sur celle de la SLGRI lorsque cette dernière existe) et de fiches-actions. Deux typologies de PAPI existent :

- PAPI d'intention : programme d'études préalables (requis depuis le nouvel appel à projets de 2018)
- PAPI complet : programme de travaux justifiés (analyse technique, économique et environnementale).

LE PÉRIMÈTRE DES PAPI

Trois PAPI sont portés par l'EPTB Charente :

- Le PAPI complet Charente & Estuaire (submersion marine, inondation fluviale), labellisé en 2012 suite à la tempête Xynthia.
 Il couvre l'ensemble du bassin du fleuve Charente et comporte de forts investissements dans l'estuaire.
- Le projet de PAPI d'intention Charente (inondation fluviale), qui constitue la déclinaison de la SLGRI Saintes-Cognac-Angoulême. Il concerne globalement le périmètre de la SLGRI, étendu à quelques communes en aval autour du fleuve Charente.
- Le projet de PAPI d'intention du marais de Brouage (submersion marine), qui répond à un des objectifs de la SLGRI Littoral Charentais-Maritime. Il concerne notamment 9 communes du TRI Littoral, comprises entre le périmètre du PAPI Charente & Estuaire et le périmètre du PAPI Seudre.



LE RÔLE DE L'EPTB CHARENTE

L'EPTB Charente, en tant que porteur de PAPI, assure :

- L'élaboration du dossier de candidature, la préparation de la convention-cadre et de sa signature ;
- L'animation du PAPI comprenant le suivi administratif et financier, le suivi des indicateurs des fiches-actions, l'organisation des comités techniques et des comités de pilotage du PAPI, l'appui auprès des maîtres d'ouvrage du programme ;
- La maîtrise d'ouvrage des actions qu'il porte en propre.





LES PROGRAMMES D'ACTIONS DE PRÉVENTION DES INONDATIONS (PAPI)

OÙ EN EST-ON?

PAPI complet Charente & Estuaire

Le dossier de candidature a été labellisé au niveau national en juillet 2012. La convention initiale a été signée en juillet 2013, par quinze partenaires, pour un montant d'environ 8 M € HT. Faisant suite aux études pivots conduites entre 2013 et 2015 (schéma de protection de l'estuaire et étude de dévasement du fleuve), un programme complémentaire de travaux a été labellisé en juillet 2016. De nouvelles conventions ont été signées entre 2018 et 2020, portant le montant global du PAPI à 47M € HT. Le PAPI est prévu jusqu'à fin 2023.

Principales opérations structurantes : protection et ressuyage à Port-des-Barques, systèmes d'endiguement issus du schéma de protection de l'estuaire, diagnostics et travaux de réduction de vulnérabilité du bâti dans l'estuaire, dévasement de la Charente dans le secteur de St Savinien...

Principales opérations de l'EPTB : pose de repères de crues, lettre d'information, étude d'ouvrages de décharge dans les voies en remblai du lit majeur, étude de ralentissement dynamique des crues...

PAPI d'intention Charente

Le dossier de candidature a été déposé pour instruction fin février 2020. Il sera présenté **devant la commission de labellisation Adour-Garonne en mai 2020** en vue d'une mise en œuvre prévue sur la période de **fin 2020** à **fin 2023**. Le montant des actions proposées est évalué à **0,64 M € HT**; près de 50% des montants seront engagés sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB.

Principales opérations des partenaires : instrumentation pour l'anticipation des crues sur les affluents autour du TRI, étude de vulnérabilité et étude de ralentissement des crues sur le bassin de l'Antenne...

Principales opérations de l'EPTB : plan de sensibilisation, densification des repères de crues, programme de réduction de vulnérabilité, diagnostics des établissements sensibles, étude des zones d'expansion des crues...

• PAPI d'intention du marais de Brouage

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan et la Communauté de Communes du Bassin de Marennes ont sollicité l'EPTB en fin d'année 2018 pour porter l'élaboration du PAPI. L'EPTB s'est donc engagé en 2019 dans ce projet et le dossier de candidature devrait être déposé pour instruction à l'été 2020. Il sera présenté **devant la commission de labellisation Adour-Garonne en novembre 2020** en vue d'une mise en œuvre prévue sur la période de **2021-2023**.

Le programme d'actions est en cours de définition.

UN PAPI, ÇA SERT À QUOI ?

Le PAPI est un véritable **outil opérationnel**, reconnu pour sa bonne dynamique, maintenue depuis la première génération de l'appel à projet. Il est au service des enjeux d'un territoire exposé au risque d'inondation et couvre de manière cohérente tous les champs d'action de la prévention des risques.

Le PAPI permet de mobiliser prioritairement les subventions de l'Etat : Fonds Barnier pour les actions et Budget Opérationnel de Programmation pour l'animation. En particulier, le PAPI Charente & Estuaire permet d'injecter sur le territoire 20,1 M € de l'Etat mais aussi 6,7 M € de la Région (politique littorale) et 10,8 M € du Département de la Charente-Maritime (plan digues, opération de dévasement).

QUI CONTACTER?

PAPI Charente & Estuaire et PAPI d'intention Charente Stéphane LEMESLE, chef de projet prévention des inondations

Tél: 05 46 74 06 90

stephane.lemesle@fleuve-charente.net

PAPI d'intention Brouage

Florent LASVAUX, chargé de mission prévention des inondations

Tél: 05 46 74 00 80

florent.lasvaux@fleuve-charente.net

En savoir plus...

http://www.fleuve-charente.net/domaines/la-prevention-des-inondations-papi



Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

5 rue Chante-Caille, ZI des Charriers 17100 SAINTES

eptb-charente@fleuvecharente.net | 05 46 74 00 02



QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DES POISSONS MIGRATEURS

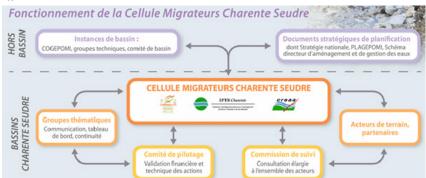
Une position stratégique sur la façade atlantique et une diversité des habitats (marais, zones humides, réseau hydrographique dense) font du bassin versant de la Charente un **territoire stratégique pour les grands migrateurs**, encore bien présents sur le bassin (aloses, lamproies, saumon, truite de mer).

Une dynamique a été initiée par l'EPTB en 2007 avec le rapprochement de différents acteurs et la création d'une cellule d'animation : la **cellule migrateurs Charente et Seudre**.

Elle est issue d'un partenariat innovant entre l'EPTB Charente, l'association MIGADO et le Centre Régional d'Expérimentation et d'Application Aquacole (CREAA). Sa création a permis de faire reconnaître le bassin de la Charente comme une entité de gestion à part entière et d'**impulser une dynamique**.

Cette animation se base sur la concertation entre acteurs locaux et régionaux, techniques et financiers.

Elle a été créée afin d'organiser les besoins et attentes de chacun à l'échelle du bassin. Elle regroupe toutes les informations utiles pour la bonne compréhension de l'évolution des espèces et permet le partage des connaissances via des outils de communication pertinents.



LE PÉRIMÈTRE

Le périmètre d'action est composé des bassins versants de la Charente et de la Seudre





LE PROGRAMME DE PRÉSERVATION ET DE RESTAURATION DES POISSONS MIGRATEURS

201G-2020

CONTINUITÉ

ÉCOLOGIQUE

LE RÔLE DE L'EPTB CHARENTE

Le rôle de l'EPTB est défini dans la convention de partenariat signée avec MIGADO et le CREAA. Il est identifié par les partenaires financiers comme leur interlocuteur direct, le coordonnateur de la Cellule Migrateurs.

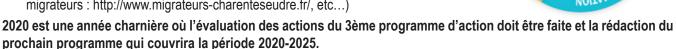
OÙ EN EST-ON?

2020 = 13^{ème} année d'actions de l'EPTB Charente sur les poissons migrateurs.

Le programme actuel fait suite aux programmes 2009-2011, et 2012-2015.

Le programme d'actions 2016-2020 s'articule autour de 3 grandes thématiques :

- La restauration de la continuité écologique,
- La connaissance de l'état des populations,
- La communication (bulletins, guides, exposition, site tableau de bord poissons migrateurs: http://www.migrateurs-charenteseudre.fr/, etc...)



2020 est aussi l'année où une étude importante est menée sur l'analyse de la situation des poissons migrateurs, les actions menées jusqu'à présent, la construction de 2 bases de données (ouvrages et données biologiques), l'émergence d'actions stratégiques d'envergure à l'échelle du bassin, la prise en compte du changement climatique.

À QUOI ÇA SERT?

Le programme de préservation et de restauration des poissons migrateurs permet de mettre les compétences techniques et administratives de l'EPTB au service des collectivités du territoire. Les enjeux piscicoles représentent un enjeu patrimonial et un facteur de développement local.

L'implication de l'EPTB Charente depuis 2008, sur la thématique des poissons migrateurs, permet :

- D'améliorer la connaissance sur les espèces de poissons migrateurs
- D'apporter une expertise et des conseils pour préserver les poissons migrateurs (équipement, aménagement ou gestion d'ouvrages, repeuplement...) = forte valeur ajoutée pour les acteurs locaux car cela favorise l'efficience des projets locaux car cela favorise l'efficience des projets locaux
- De communiquer et sensibiliser, favoriser le partage d'expérience
- D'accompagner la prise en compte du SAGE dans la mise en œuvre d'actions de restauration des milieux aquatiques
- D'améliorer la connaissance sur le fonctionnement des rivières du bassin
- De définir les indicateurs et objectifs chiffrés attendus par le SAGE
- De porter des projets d'intérêt commun d'études ou travaux, etc.

Ce portage de projet d'intérêt commun permet de développer la connaissance, d'assurer de la coordination et de la mutualisation à l'échelle des bassins Charente et Seudre. A noter un partenariat fort avec les Départements 16 et 17 pour l'aménagement des ouvrages sur le DPF.

QUI CONTACTER?

Audrey POSTIC-PUIVIF, Chef de projet Poissons Migrateurs

Tél: 05 46 70 05 80

audrey.postic-puivif@fleuve-charente.net

En savoir plus...

http://www.fleuve-charente.net/domaines/la-preservation-des-poissons-migrateurs

Marc-Antoine COLLEU, Chargé de mission Poissons Migrateurs – Milieux Aquatiques

Tél: 05 54 07 07 72

marc-antoine.colleu@fleuve-charente.net



Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

5 rue Chante-Caille, ZI des Charriers 17100 SAINTES

eptb-charente@fleuvecharente.net | 05 46 74 00 02



QU'EST-CE QUE LE PAT COULONGE ET SAINT HIPPOLYTE?

Le Programme d'Actions Territorial (PAT) du Bassin d'Alimentation des Captages (BAC) de Coulonge et Saint-Hippolyte est un programme d'actions volontaire et multipartenarial qui a pour objectif de reconquérir la qualité de l'eau du fleuve Charente en faisant appel à la concertation et la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés. Il est mis en œuvre sur le BAC de Coulonge et Saint-Hippolyte, captages stratégiques pour l'alimentation en eau potable : près de 40% des besoins en eau potable de la Charente-Maritime.

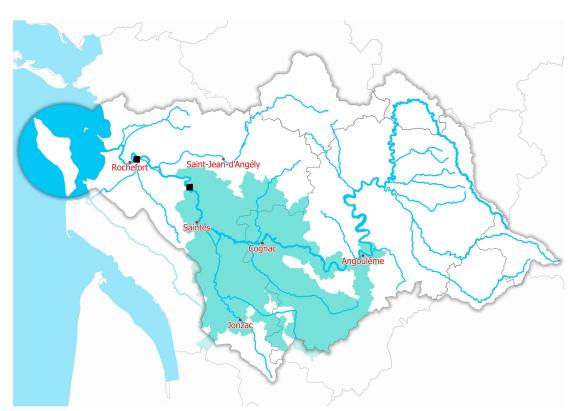
Un premier programme d'une durée de cinq ans (2015-2019) a été co-construit avec les acteurs du territoire. Il fixe des objectifs de qualité à atteindre à l'issue des cinq années sur les paramètres nitrates et pesticides qui sont les deux principales problématiques de ces captages. La démarche mise en œuvre est basée sur la construction de partenariats forts et diversifiés et est intégrée au **programme régional Re-Sources**. Le montant prévisionnel total du 1^{er} programme s'élevait à 19,2 millions d'euros.

L'année 2020 sera consacrée à l'évaluation du programme 2015-2019 et à l'élaboration du nouveau programme d'actions 2021-2025.



LE PÉRIMÈTRE DU BAC COULONGE ET SAINT-HIPPOLYTE

Si l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) correspond au bassin versant de la Charente, le territoire du programme est limité au Bassin d'alimentation des Captages (BAC), couvrant 2 500 km² répartis sur les départements de la Charente et de la Charente-Maritime. Il correspond à la zone la plus sensible de l'AAC où la vulnérabilité et les pressions sont les plus fortes.







LE PROGRAMME D'ACTIONS TERRITORIAL DE

Coulonge et Eaint Hippolyte

LE RÔLE DE L'EPTB CHARENTE

L'EPTB porte, dans le cadre d'un partenariat avec les producteurs d'eau potable (la Communauté d'Agglomération de La Rochelle et Eau 17) l'animation et la coordination du programme d'actions à une échelle interdépartementale.

La coordination et l'animation globale du programme (2 ETP depuis 2016), vise à assurer :

- · Coordination globale de l'ensemble des acteurs du territoire,
- Accompagnement des partenaires agricoles et des agriculteurs dans la mise en œuvre des actions,
- · Construction, participation et suivi des actions,
- Animation des instances de gouvernance,
- Mise en place d'outils de communication et sensibilisation (ex : « Mon Territoire au fil de l'Eau »).

L'EPTB Charente est également opérateur pour la mise en œuvre des MAEC (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques) depuis 2016.

OÙ EN EST-ON?

La démarche a été initiée en 2012 par la réalisation d'un diagnostic partagé et la co-construction du programme d'actions. La mise en œuvre opérationnelle du 1er programme a débuté en 2015 par le lancement des actions agricoles. Les actions non agricoles ont été mise en place uniquement en 2018 en partenariat avec la FREDON. Plus d'une trentaine de partenaires se sont impliquées et ont assuré la mise en œuvre des actions sur le terrain.

L'année 2020 est consacrée à l'évaluation du programme 2015-2019 et à l'élaboration du nouveau programme d'actions. L'objectif est de réaliser un bilan évaluatif approfondi afin d'apporter une analyse critique sur sa mise en œuvre et ses résultats. Il s'agira également de proposer de nouveaux leviers d'actions permettant d'élaborer un futur programme d'actions **ambitieux**, innovant et adapté au contexte du territoire.

Les premiers éléments de bilan montrent que le programme a permis de construire une dynamique forte sur le territoire notamment en secteur viticole.

UN PAT, ÇA SERT À QUOI?

Le PAT est un outil opérationnel qui permet la mise en place de véritables dynamiques de territoire et la mobilisation de l'ensemble des acteurs avec un objectif commun et partagé. Il permet d'apporter un cadre de concertation, de dialogue et d'échange à l'ensemble des acteurs concernés par ces problématiques et de trouver des solutions et outils adaptées aux enjeux du territoire.

Le PAT Coulonge et Saint Hippolyte permet de mobiliser prioritairement les financements de l'Agence de l'eau Adour Garonne, de la Région Nouvelle Aquitaine, de l'Etat et de l'Europe pour mener à bien les projets et actions sur le territoire. Exemples d'actions financées dans le cadre du PAT :

- MAEC (Mesures Agro-environnementales et Climatiques) : 2000 ha sous contrat soit 96 dossiers et 2,5 M€ d'aides pour les agriculteurs du bassin ;
- PVE Aides à l'investissement (matériels agricoles pour réduire les pesticides et les nitrates) : 156 dossiers en 2016 soit 4 M€ d'aides.

QUI CONTACTER?

Sarah PAULET, Chef de projet Pollutions Diffuses

Tél: 05 46 74 00 02

sarah.paulet@fleuve-charente.net

Adeline MASSONNEAU, Chargée de mission «Captages Grenelle»

Tél: 05 46 74 00 02

adeline.massonneau@fleuve-charente.net

Thomas DUCROCQ, Chargé de mission Modélisation des Eaux

Tél: 05 16 10 60 64

thomas.ducrocq@fleuve-charente.net

En savoir plus...

http://www.fleuve-charente.net/domaines/la-reconquete-de-la-qualite-de-leau



Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

5 rue Chante-Caille, ZI des Charriers 17100 SAINTES

eptb-charente@fleuvecharente.net | 05 46 74 00 02



QU'EST-CE QUE LE SAGE?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux est un document de planification avec une portée réglementaire forte, il est opposable aux décisions administratives et aux tiers. Ainsi les documents d'urbanisme doivent être compatibles avec le SAGE : SCoT, PLU, cartes communales, etc.).

Le SAGE est le document cadre à l'échelle du bassin qui fixe les objectifs à atteindre, définit les moyens pour y parvenir. Il a pour objet de coordonner l'ensemble des plans et programmes locaux en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Il est élaboré par la CLE (Commission Locale de l'Eau), véritable parlement local de l'eau, dont la composition est définie par arrêté préfectoral. La CLE du SAGE Charente compte 82 membres dont plus de la moitié sont élus. La CLE comprend également des représentants des usagers et des représentants de l'Etat. Elle est présidée par Claude GUINDET, élu de Cognac. La CLE s'appuie sur son bureau (22 membres désignés au sein de la CLE) et de commissions thématiques et géographiques qui permettent d'élargir la concertation à l'ensemble des acteurs du bassin.

LE PÉRIMÈTRE DU SAGE

Le <u>SAGE Charente</u>, intégralement dans le périmètre de l'EPTB Charente, couvre l'ensemble du bassin de la Charente et de ses affluents hormis le bassin de la Boutonne (qui fait l'objet de son propre SAGE, porté par le SYMBO), ainsi que l'extension marine sur la mer du pertuis d'Antioche (îles d'Oléron et Aix comprises).







LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) Charente

LE RÔLE DE L'EPTB CHARENTE

Après avoir porté son émergence (depuis 2006), puis son élaboration (depuis 2009), l'EPTB Charente porte depuis 2019 la mise en œuvre du SAGE Charente

Le rôle de l'EPTB Charente en tant que structure porteuse de la mise en œuvre du SAGE Charente consiste à :

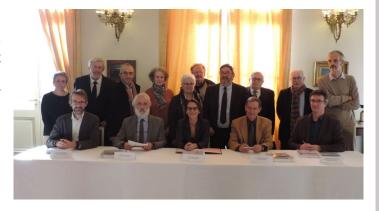
- assurer le secrétariat technique et administratif de la CLE et ses instances : ordre du jour des réunions, préparation des avis, animation des échanges, rédaction des délibérations, etc.
- accompagner les collectivités territoriales dans la mise en œuvre du SAGE, notamment dans le cadre des documents d'urbanisme (obligation de compatibilité) et des programmes eau (PPG, etc.)
- animer des réseaux, élaborer des guides techniques, outils métiers, etc.
- sensibiliser et communiquer auprès de divers publics : élus, professionnels, scolaires, particuliers, etc.
- améliorer les connaissances : études spécifiques, outils supports, etc.

L'EPTB Charente **porte également en propre la mise en œuvre de certaines dispositions** du SAGE Charente : dans ce cadre, certaines études peuvent être sous-traitée à des prestataires extérieurs (ex : étude sur les débits biologiques, etc.).

L'EPTB Charente assure enfin le secrétariat de l'inter-SAGE Charente/Boutonne (réunions entre les CLE et structures porteuses).

OÙ EN EST-ON?

Le SAGE Charente a été approuvé par arrêté interpréfectoral le **19 novembre 2019**. Depuis lors, il est opposable. Son tableau de bord comprenant un certain nombre d'indicateurs doit permettre de suivre et d'évaluer sa mise en œuvre.



UN SAGE, ÇA SERT À QUOI ?

Le SAGE Charente apporte aux acteurs du bassin **une approche GLOBALE** de la gestion de, des milieux aquatiques et des risques liés à l'eau, à l'échelle cohérente du bassin de la Charente et de ses affluents. Il a également pour vocation d'assurer un cadre de cohérence et de solidarités amont/aval, urbain/rural, terre/mer. Le SAGE permet :

- de garantir les complémentarités et les synergies d'action entre les collectivités territoriales et leurs groupements via des stratégies partagées,
- d'associer tous les acteurs (associations, acteurs économiques, administrations, citoyens, etc.) via une gouvernance de concertation adaptée, s'appuyant sur les instances de planification locale telles que la CLE et
- de définir des priorités, d'orienter l'action locale.

QUI CONTACTER?

Denis ROUSSET, Animateur SAGE Tél: 05 46 74 05 05 denis.rousset@fleuve-charente.net

Fabrice MEUNIER, Chargé de mission milieux aquatiques

Tél: 05 16 10 60 63

fabrice.meunier@fleuve-charente.net

En savoir plus...
http://www.fleuve-charente.net/
domaines/le-sage



Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

5 rue Chante-Caille, ZI des Charriers 17100 SAINTES

eptb-charente@fleuvecharente.net | 05 46 74 00 02

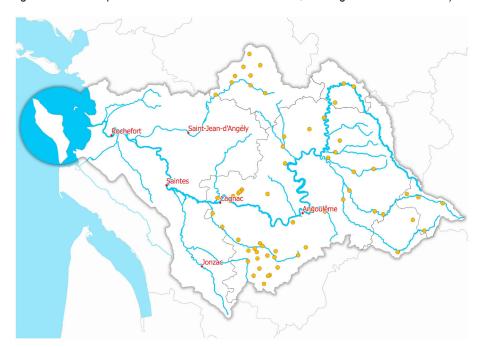
QU'EST-CE QUE LE RECEMA?

Le RECEMA Charente est un dispositif de suivi de la qualité de l'eau et les milieux aquatiques complémentaire aux autres réseaux mis en œuvre par l'Agence de l'eau Adour-Garonne et certains Départements notamment. Il a pour objectif d'évaluer globalement l'état de la ressource et des milieux et de mesurer l'impact des actions menées dans le cadre de programmes opérationnels (contrats territoriaux de bassins, gestion des cours d'eau, milieux aquatiques, reconquête des ressources pour l'eau potable, etc.).

LE PÉRIMÈTRE DU RECEMA

Les stations du RECEMA Charente sont réparties, en fonction des besoins des acteurs, sur l'ensemble du bassin de la Charente, en complément des autres réseaux de suivi existants :

- 1. RCS (Réseau de Contrôle et de Surveillance) et RCA (Réseau complémentaire de l'Agence de l'eau) : dispositif de contrôle des objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau (maitrise d'ouvrage : Agence de l'eau Adour-Garonne) ;
- 2. RCD 17, 24, 79 (Réseaux Complémentaires Départementaux) : dispositifs complémentaires sur le bassin Charente (maitrise d'ouvrage : Conseils départementaux de Charente-Maritime, Dordogne et Deux-Sèvres)



LE RÔLE DE L'EPTB CHARENTE

Afin de garantir une cohérence à l'échelle du bassin Charente, l'EPTB Charente se positionne, avec le portage du RECEMA Charente, comme structure d'accompagnement des collectivités locales et de leurs groupements. À ce titre, il coordonne techniquement et administrativement un groupement de commande, permettant de réaliser des économies d'échelles et d'assurer une valorisation globale des résultats. Des conventions de groupement de commandes annuelles sont établies entre l'EPTB Charente et des collectivités locales sur leurs territoires respectifs afin de produire les données du RECEMA Charente. L'EPTB porte en propre un certain nombre de suivis en lien avec ses propres actions (gestion du barrage de Lavaud, programme Re-Sources) ou nécessaires pour l'évaluation de l'état de l'eau et des milieux dans le cadre des SAGE Charente et Boutonne.





LE RÉSEAU D'EVALUATION COMPLÉMENTAIRE DE L'ETAT DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

QECEMA

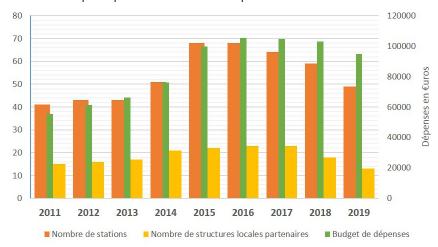
Les principales étapes annuelles du dispositif sont :

- 1. Elaboration d'une programmation de suivis concertée à l'échelle du bassin Charente (année n-1) ;
- 2. Réalisation des suivis et acquisition de données brutes (année n) ;
- 3. Mise à disposition des données brutes et élaborées (année n) et rédaction de synthèses (année n+1).

Les synthèses sont produites à l'échelle du bassin ou des sous-bassins, entre l'EPTB Charente et ses partenaires locaux, sur les bases des données recueillies et interprétées dans le cadre du RECEMA et des autres réseaux de suivi sur le bassin Charente. Elles peuvent alimenter les tableaux de bord des SAGE et programmes opérationnels sur le bassin.

OÙ EN EST-ON?

Le RECEMA Charente a été mis en place par l'EPTB Charente depuis 2011.



LE RECEMA, ÇA SERT À QUOI ?

Le RECEMA Charente permet de :

- Assurer la **cohérence** de l'ensemble des suivis de l'**état de l'eau et des milieux aquatiques** à l'échelle du bassin versant et de répondre aux **exigences des SAGE** en la matière ;
- Réaliser des économies d'échelle grâce au groupement de commandes ;
- Mutualiser les compétences techniques et administratives de l'EPTB Charente qui gère, pour l'ensemble des membres du groupement, l'élaboration et le suivi des marchés, les demandes de subvention, et réalise les avances de trésorerie :
- Bénéficier d'une aide de 70% de l'Agence de l'eau, qui n'apporterait pas d'aide ponctuelle pour des suivis isolés;
- Avoir une plus grande transparence et un meilleur partage des informations entre les différents acteurs de l'eau du bassin de la Charente.

QUI CONTACTER?

Denis ROUSSET, Animateur RECEMA Tél: 05 46 74 05 05 denis.rousset@fleuve-charente.net

En savoir plus...
http://www.fleuve-charente.net/domaines/recema



Etablissement Public Territorial de Bassin Charente 5 rue Chante-Caille, ZI des Charriers 17100 SAINTES eptb-charente@fleuvecharente.net | 05 46 74 00 02



QU'EST-CE QUE LA MODÉLISATION?

La modélisation des eaux est une mission transversale venant en appui aux autres missions thématiques de l'EPTB Charente que sont la gestion des étiages, la prévention des inondations et la qualité de l'eau. Elle doit permettre une meilleure connaissance des réponses hydrauliques, hydrologiques et qualitatives du bassin versant de la Charente aux perturbations humaines comme climatiques.

LE PÉRIMÈTRE DE LA MODÉLISATION

Le périmètre *varie selon les études*. La zone géographique regroupe donc **l'ensemble du bassin versant de la Charente** soit 10 000 km² répartie sur six départements (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Dordogne, Vienne et Haute-Vienne). Il englobe les périmètres du SAGE Charente et du SAGE Boutonne.



LE RÔLE DE L'EPTB CHARENTE

Depuis 2018, l'EPTB Charente a décidé de monter en compétence dans le domaine de la modélisation avec le recrutement d'un chargé de mission dédié. Cette nouvelle compétence interne doit permettre de consolider le rôle de coordination de la gestion de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant de la Charente.

Elle doit permettre, par exemple, la **prise en main des modèles** hydrauliques de gestion du risque inondations, la **simulation prédictive** de débits pour la gestion des étiages ou encore le **traitement statistique et la valorisation des données** de qualité des eaux.





LA MODÉLISATION

des eaux

OÙ EN EST-ON?

Volet	Sujet	Précisions
Prévention des inondations	Modèle de gestion des crues	Permet des simulations numériques 2D pour une meilleure connaissance des réponses hydrauliques de la Charente
	Appui technique à l'étude sur le ralentissement dynamique des crues	Travail sur la diminution de la zone d'expansion des crues en agissant sur les versants.
Gestion quantitative	Modèle CycleauPE	Permet la prévision des débits d'étiage à l'horizon 7 jours pour la gestion opérationnelle des barrages.
	Développement de la plate- forme e-tiage	Outils de valorisation des données débitmé- triques, piézométriques et météorologiques pour l'appui à la gestion des étiages.
Qualité de l'eau	Développement de fiches de synthèse	Outils de synthèse de la qualité des cours d'eau aux stations de mesures du bassin de la Charente, sous forme de fiches.
	Définition d'indicateurs	Développement d'indicateurs de la qualité de l'eau sur les paramètres nitrates et pesticides.
	Évaluation des flux	Évaluation de la quantité de produits phytosa- nitaires par unité de temps et par zone géogra- phique.

LA MODÉLISATION, ÇA SERT À QUOI?

La modélisation et les analyses statistiques sont des outils support pour les missions qualité, quantité et risques inondations qui permettent d'orienter l'action de l'EPTB et des autres maîtres d'ouvrage du bassin.

Ils sont notamment utiles pour :

- Effectuer des simulations en régie (prédictions de débits, hauteurs d'eau, expansion des crues, etc.).
- Valoriser et vulgariser les connaissances multiples disponibles à l'échelle du bassin de la Charente (assecs, qualité de l'eau, etc.) par des analyses statistiques.
- **Développer des outils et indicateurs de suivi** des programmes (SAGE, programme Re-Sources Coulonge et Saint-Hippolyte, etc.).
- Apporter une expertise technique au travail des prestataires.
- Assurer une « veille technique » afin de rester à jour sur les méthodes et outils utilisés.

QUI CONTACTER?

Thomas DUCROCQ, chargé de mission modélisation des eaux

Tél: 05 46 74 02 90

thomas.ducrocq@fleuve-charente.net



Etablissement Public Territorial de Bassin Charente

5 rue Chante-Caille, ZI des Charriers 17100 SAINTES

eptb-charente@fleuvecharente.net | 05 46 74 00 02